



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 14564

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les possibilités d'instaurer une taxe sur les transactions financières internationales. En effet, nombre de citoyens et d'associations s'interrogent aujourd'hui sur le bien-fondé d'un système économique dans lequel des richesses sont produites sans être réinjectées dans le système. Émanation de la volonté de reconquête, de la part du politique, de son espace d'intervention expression, de la part des citoyens, d'une volonté de modifier le déséquilibre entre l'activité de la sphère économique et celle de la sphère spéculative, la mise en place d'une taxe de type « Tobin » sur les flux financiers internationaux progresse dans les esprits et les discours. Même si l'efficacité d'une telle taxe dépend en partie du degré de coopération de la part de l'ensemble des partenaires internationaux, il serait néanmoins envisageable de voir la France se prononcer en faveur d'une telle taxe et proposer à nos partenaires européens un calendrier de négociation. Il lui demande donc de bien vouloir faire connaître à la représentation nationale son sentiment sur cette taxe et, le cas échéant, les mesures qu'il entend prendre.

Texte de la réponse

La France s'est dotée d'un dispositif de taxation des transactions en devises, de type « taxe Tobin », avec l'article 88 de la loi de finances pour 2002, codifié sous l'article 235 ter ZD du code général des impôts. Il a été prévu que ce dispositif n'entre en vigueur que lorsque l'ensemble des États membres de l'Union européenne aura adopté une taxe similaire. L'application d'un tel mécanisme de régulation sur le seul territoire national aboutirait à pénaliser l'activité financière du pays et serait finalement dépourvue de tout effet véritable, compte tenu du caractère volatile des activités concernées. C'est pourquoi, afin de lutter avec succès contre la spéculation financière déstabilisante pour l'économie, la France entend, en priorité, travailler avec ses partenaires européens en vue de permettre au système monétaire et financier international de se développer dans un cadre cohérent et harmonieux. En outre, les dirigeants politiques du monde entier, réunis en septembre 2000 à l'occasion du sommet du millénaire ont fixé un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. À la Conférence internationale sur le financement du développement, organisée en 2002 à Monterrey (Mexique), les dirigeants des pays développés et des pays en développement, soucieux de s'acquitter de ces engagements, ont commencé à allouer des ressources et à prendre des mesures concrètes, ouvrant ainsi la voie à un arrangement général en vertu duquel une réforme soutenue des systèmes politique et économique des pays en développement serait directement appuyée par les pays développés de diverses manières : assistance, échanges commerciaux, atténuation de la dette et investissements. Pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, la volonté politique, la motivation des gouvernements, la réorientation des priorités et des politiques de développement, la mobilisation des appuis financiers est nécessaire. La France, qui est déterminée dans cette voie, est consciente de l'écart préoccupant entre les objectifs de développement du millénaire et les ressources mobilisées pour les atteindre. Pour augmenter ces ressources, une voie notamment s'offre à la communauté internationale : créer des taxes

internationales. Le Président de la République a annoncé sa volonté de faire progresser les débats sur les nouvelles contributions financières internationales pour favoriser le développement, réduire la pauvreté et financer les biens publics globaux, et a créé un groupe de travail à cette fin. Le groupe de travail se penchera, naturellement, sur l'ensemble des aspects liés à la mise en oeuvre de telles taxes, aussi bien techniques qu'économiques ou politiques. Il est prévu qu'il remette son rapport avant la fin de l'été.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14564

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2138

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6261